

# Devoirs faits, une aide aux devoirs pour les...

mardi 26 novembre 2019, par [La Principale](#)

Devoirs faits, une aide aux devoirs pour les collégiens :

Le programme Devoirs faits permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein du collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux.

Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité. Ce travail commence dans le cadre de la classe, par l'acquisition des méthodes et des compétences attendues ; il se poursuit en dehors de la classe avec les devoirs qui prolongent ces apprentissages. Ces leçons ou exercices peuvent cependant être source d'inégalités entre les enfants et peser sur la vie de famille.

Le programme Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

C'est également un moment privilégié pour l'apprentissage de l'autonomie : il s'agit pour l'élève de questionner les démarches proposées, d'interroger ses propres méthodes, de mettre à l'essai ce qu'il a compris, de réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

En cela, la mesure Devoirs faits contribue à la réduction des inégalités d'accès au savoir.

La proportion d'élèves susceptibles de bénéficier du programme est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose.

La taille des groupes est fixée en fonction des tâches à accomplir et des élèves concernés. Les équipes pédagogiques identifient les élèves susceptibles de participer au programme et leur en font la proposition ainsi qu'à leur famille. Celles-ci peuvent bien entendu elles-mêmes solliciter l'accès au programme.

Devoirs faits est pris en charge, sur la base du volontariat, par les professeurs, les CPE, les assistants d'éducation, les volontaires du Service civique, ainsi que par des associations répertoriées.

L'efficacité du programme Devoirs faits repose sur la continuité et la cohérence entre, d'une part le temps scolaire et d'autre part le temps familial et périscolaire. Il s'agit en effet d'améliorer la perception qu'ont les élèves du sens des activités proposées et du bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

La Principale Isabelle LATGER